

EN ROUTE POUR LE Sud



OUVREZ-ÇA!

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

« Aie confiance... »

Hélène Molin

La première fois, c'est toujours un peu émouvant. En tout cas, on s'en souvient. De ma première audience avec une brochette de hiérarques de l'Inspection, DASEN en tête, je me souviens d'une chose : le sourire narquois de l'un d'eux et mon bouillonnement intérieur. *Sidération, tétanie, incapacité à répondre.* Pourquoi ? Nous étions en train de parler des heures supplémentaires non-rémunérées imposées aux PE par le nouveau dispositif d'éducation prioritaire de l'époque, au nom savamment composé pour inspirer confiance et foi en sa réussite rapide : ECLAIR. Éclair de génie de la part du service com' du ministère. Après tout, peu importe le sens, pourvu qu'on ait l'ivresse !

Un camarade syndicaliste s'insurge donc et – malheur à lui – il emploie une arme qui se retournera bientôt contre lui : un simple mot. Un joli mot.

Syndicaliste : « Mais enfin M. le DASEN, on ne peut pas imposer aux PE de CM2 de faire du BÉNÉVOLAT »

Hiérarque : « BÉNÉVOLAT ! Mais c'est beau le BÉNÉVOLAT ! Enseignant, c'est un métier de vocation tout de même ! »

Sourire narquois. Bouillonnement intérieur. Tétanie.

Comme la seule chose qui vous vient à l'esprit à ce moment-là est une insulte, vous vous taisez. Ce n'est pas que vous êtes à court d'arguments ou que vous êtes soudainement pris d'une forme aiguë de syndrome de la Tourette. C'est que votre interlocuteur utilise l'arme de destruction massive



SOMMAIRE

Édito - « Aie confiance... ».....	1
Infographie - Blanquer / Macron : un projet d'école libérale et rétrograde à combattre.....	4
Le drapeau tricolore et l'hymne national n'ont pas leur place dans nos classes !.....	6
Le gouvernement veut dynamiter la fonction publique.....	7
Combattons la loi Blanquer.....	8

Permanences tous les lundis

Local Solidaires 66

4 bis, avenue Marcelin Albert

66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17

✉ 66-11@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation66.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 61 - Mars - Avril - Mai 2019

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Nicolas Pierre (déchargé)
- Marc Anglaret (déchargé)
- Héléna Molin (déchargée)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Nina Castellarnau
- Raphaël Desalle
- Matthieu Faure
- Roxane Harington
- Francis Maury
- Anne Pagès
- Christopher Pereira
- Emmanuel Peroy



du dialogue, qui met à bas l'honnêteté, tue la discussion et ruine la confiance : LA MAUVAISE FOI.

Utiliser une noble idée pour parer de vertu sa propre bassesse, utiliser le « bénévolat » pour justifier sans vergogne l'exploitation de son personnel, quel sommet de tartufferie et de perversité langagière... Sourire narquois, donc. C'est drôle d'ailleurs, parce qu'Édouard Philippe vient justement de faire le buzz en utilisant ce joli mot de « bénévolat », pour justifier le travail contraint et l'exploitation des bénéficiaires des aides sociales qu'il appelle de ses vœux, en stigmatisant ces pauvres gens par la même occasion...

Franck Lepage (1) parle de « pensée positive » pour mettre un mot sur cet avatar de la langue de bois libérale face à laquelle nous – qui nous y opposons – sommes démunis. La « pensée positive » est une langue de bois perverse qui tord les jolis mots et les belles idées, en utilise le pouvoir émotionnel et masque ainsi la véritable nature de ses intentions.

Ainsi, tel un publicitaire qui met en scène, dans un décor de forêt automnale, des enfants des années 30 qui font griller au feu de bois une saucisse Knacki à la composition plus que douteuse, Jean-Michel Blanquer, passé maître dans l'art de la langue de bois positive, a choisi la CONFIANCE pour parer de vertu son projet de PRIVATISATION de l'école.

La confiance, une belle idée morale. *De la pensée positive, donc.* Mais une idée complètement vide de sens d'un point de vue politique et qui ne dit en fait pas grand-chose. *De la langue de bois, donc.* Une formule que la majorité des esprits interpréteront de la manière suivante : « l'école actuelle est une école dont il faut se méfier et qu'il faut transformer pour rétablir la confiance ». Attaque larvée tout enrobée de miel. *Perversité donc.* Prenez ça sur la tête, chers collègues et maintenant taisez-vous, faites preuve d'EXEMPLARITÉ comme vous le demande l'article 1 de la loi. **Vous osez critiquer « l'école de la confiance » ? C'est bien la preuve qu'on ne peut pas vous faire confiance !**

Osons donc, tant que nous pouvons encore le faire, décortiquer le rapport entre les mesures phares de ce projet de loi et la confiance.

La maternelle obligatoire dès 3 ans alors que 97 % des enfants de cet âge sont déjà scolarisés, quel rapport avec la confiance ? Aucun. Quel rapport avec la privatisation de l'école ? Les maternelles privées pourront être subventionnées par l'État, leurs locaux entretenus par les mairies, et il y a fort à parier que beaucoup de PE sous-payés, rêvant d'un poste en maternelle et de matériel Montessori, y trouveront vite refuge...

Les AED-étudiants en « métiers de l'éducation » qui assureront des fonctions d'enseignement, quel rapport

avec la confiance ? Aucun. Bien au contraire. Les parents ont déjà du mal à faire confiance aux titulaires qui ont de la bouteille. **Quel rapport avec la casse des statuts de la fonction publique ?** Non seulement on va créer une main d'œuvre à très bas coût pour assurer des remplacements, mais on prépare une armée de futurs contractuels ainsi mal « formés » et prêts à l'emploi d'ici 2022. **À mettre en lien avec l'autre bombe atomique législative présentée il y a quelques semaines : le projet de loi sur la transformation (traduire « destruction ») de la fonction publique.** Après les télécoms et les PTT, les derniers bastions de la fonction publique sont donc appelés à recourir massivement à la contractualisation. Rappelons que déjà aujourd'hui, 20 % des collègues du secondaire sont contractuels. Fonctionnaire sache-le, tu es une espèce en voie de disparition ! Les braconniers libéraux sont à tes trousses et veulent ta peau !

La création des établissements publics locaux d'enseignement international (2), quel rapport avec la confiance ? Aucun. Ah si pardon... Que les riches expatriés soient rassurés, ils pourront désormais bénéficier en France d'un service d'éducation gratuit, bien mieux doté que les autres établissements, avec des professeurs étrangers

engagés sous des contrats spécifiques afin d'échapper à la grille de rémunération ridicule qui est la nôtre. Cela pourra sûrement également profiter à quelques officines privées qui offriront des cours particuliers de langues aux gosses de maternelle des familles aisées cherchant à faire rentrer leurs marmots dans ces niches éducatives dont l'Éducation nationale française a décidément le secret !

Enseignement privé et niches éducatives pour riches renforcées, école publique et personnels éducatifs précarisés... Blanquer est bien le ministre de « l'école des riches » et ceux-là ont bien raison de lui faire confiance. Quant à nous qui croyons au service public d'éducation, il ne nous restera bientôt plus que nos yeux pour pleurer et des drapeaux dans nos classes... ■

(1) Interview de Franck Lepage pour Le Média : <https://www.dailymotion.com/video/x6xn3rk>

(2) Article sur les établissements d'enseignement internationaux : <https://www.capital.fr/economie-politique/bientot-plus-detablisements-scolaires-internationaux-pour-attirer-les-entreprises-etrangees-1321418>

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ



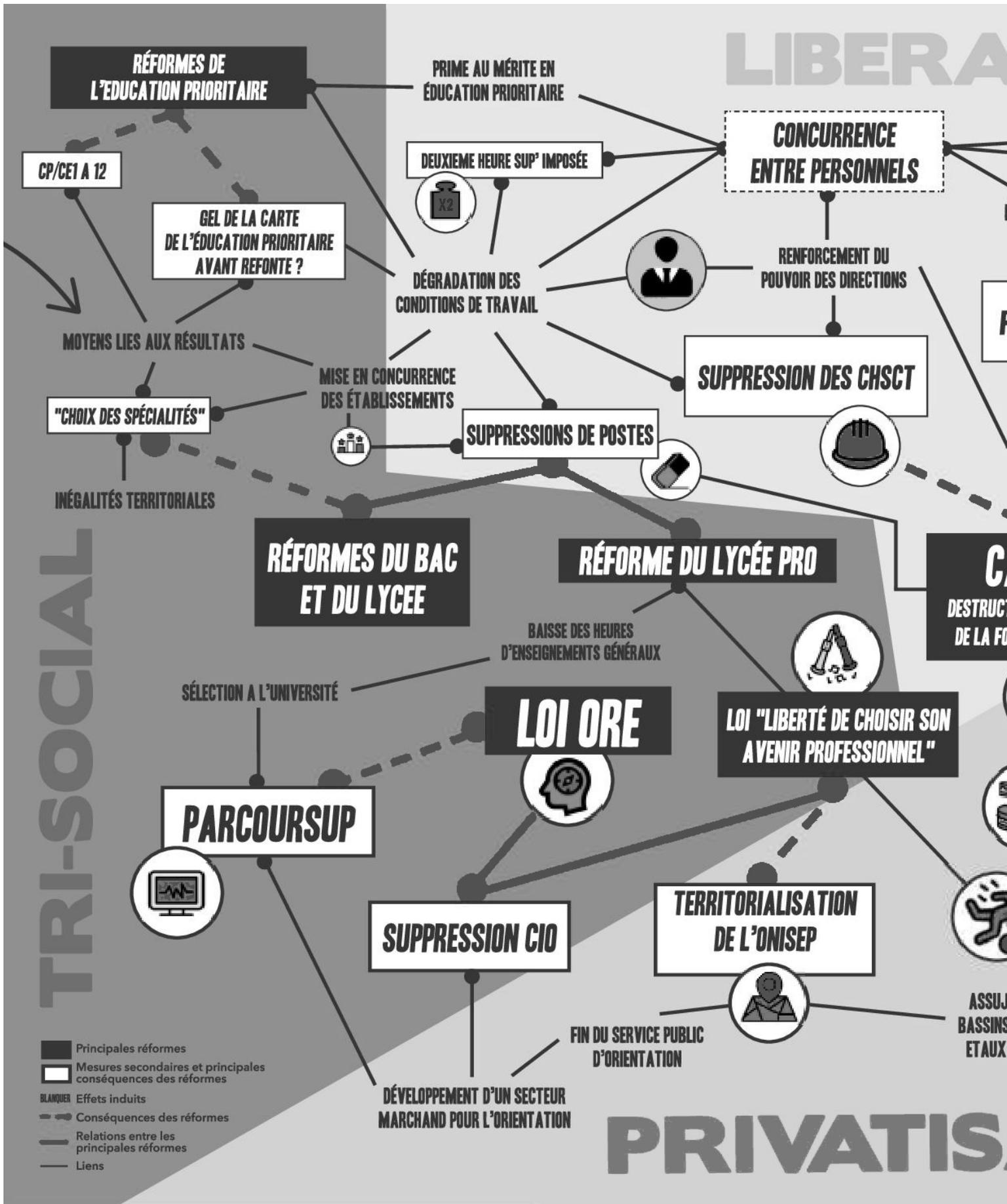
EN GRÈVE !

Contre les réformes Blanquer, pour la justice sociale

Le 19 mars toutes et tous en grève

éducation
Sud
Solidaires

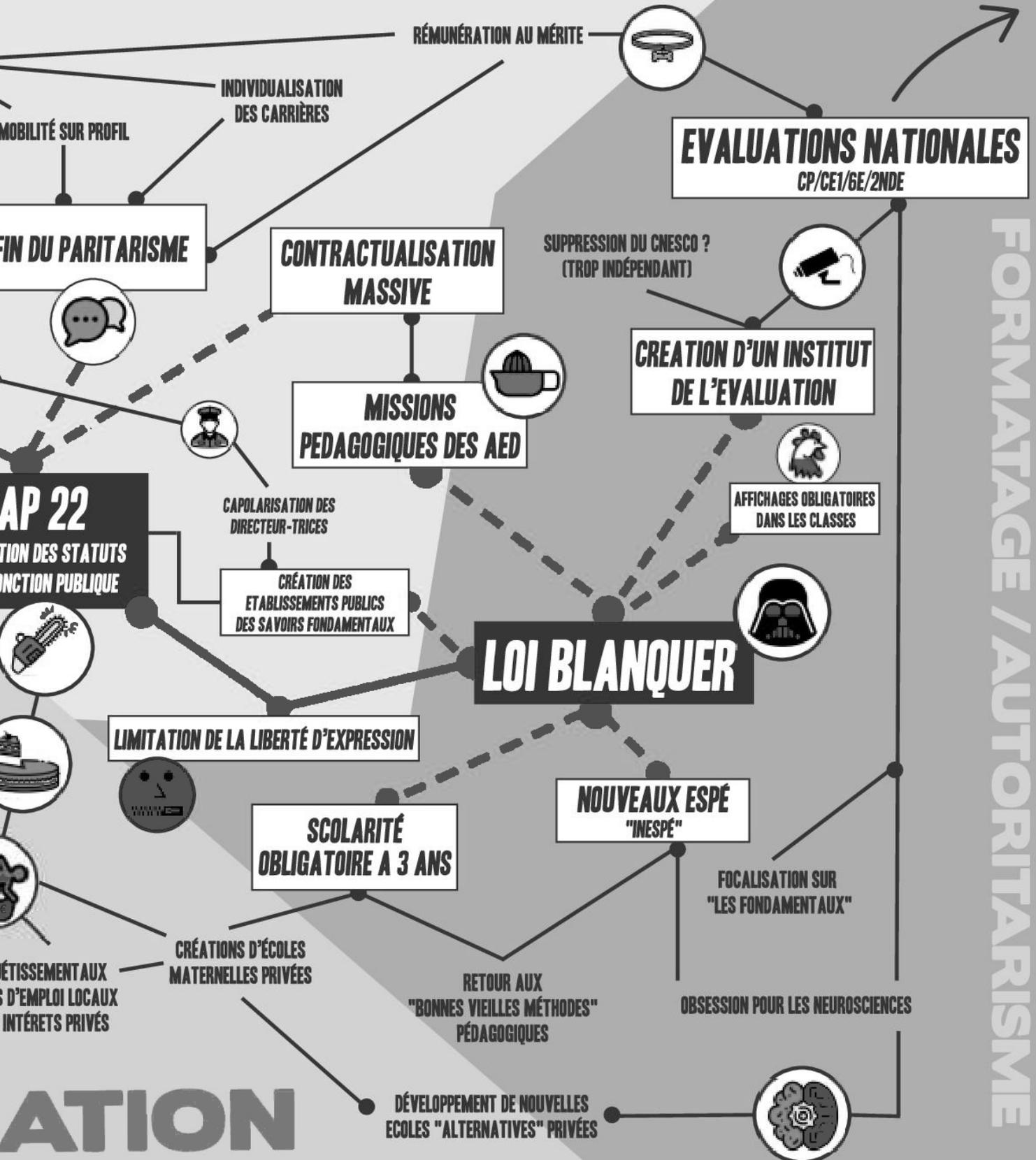
LIBERA



- Principales réformes
- Mesures secondaires et principales conséquences des réformes
- BLANQUER Effets induits
- Conséquences des réformes
- Relations entre les principales réformes
- Liens

PRIVATIS

ALISATION



FORMATAGE / AUTORITARISME

ATION

D'ÉCOLE LIBÉRALE ET RETROGRADE A COMBATTRE

Le drapeau tricolore et l'hymne national n'ont pas leur place dans nos classes !

Christopher Pereira

LOI
BLANQUER

Dans la nuit du 11 au 12 février, les députés ont voté un amendement au projet de loi Blanquer sur l'« école de la confiance » ayant pour objectif de rendre obligatoire en classe la présence d'un drapeau français, d'un drapeau européen et des paroles de *La Marseillaise*. Ils étaient une quarantaine d'élus à donner leur accord à l'amendement d'Eric Ciotti dont l'engagement droitier au sein des Républicains n'est plus à démontrer. Pourtant, l'affichage de ces symboles républicains constituerait une présence politique et idéologique contraire au concept de neutralité qui devrait régner au sein d'un établissement scolaire.

En effet, dès le lendemain, les médias se sont enflammés autour de cette motion en opposant assez rapidement droite et gauche dans des débats sans réels arguments. D'abord, ils sont partis d'un principe selon lequel la droite est la seule vraie garante des valeurs républicaines. Le nom même donné au parti contribue médiatiquement à cet amalgame. Or, l'adhésion aux valeurs républicaines ne se fait évidemment pas par l'affichage des symboles. D'ailleurs, ce genre d'initiative n'est pas l'apanage des LR. Déjà en 2013, le Parti Socialiste et la loi Peillon imposent le drapeau en façade des établissements. Sa successeuse, Najat Vallaud-Belkacem, ne fut pas en reste avec son « année de la Marseillaise » en 2016. Ainsi, à droite comme à gauche nous trouvons des chantres des symboles républicains pour l'école.

Or, ce n'est pas tant la présence des symboles qui paraît problématique que l'idéologie qui sous-tend ces propositions et, désormais, ces lois. Eric Ciotti ne s'en cache pas lorsqu'il déclare sur France Inter la nécessité « d'aimer la France et de faire aimer la France dès le plus jeune âge » en développant « le sentiment patriotique ». Si les députés de la majorité ont validé cet amendement, c'est qu'ils en partagent la vision et la portée idéologique. C'est la question du rôle de l'école tout comme la question républicaine qui sont posées. Premièrement, de quelle République parle-t-on ? De celle qui réprime dans la violence le soulèvement légitime des Gilets Jaunes contre les inégalités ? De celle qui justifiait les conquêtes coloniales ? Deuxièmement, la République

impose-t-elle d'être républicain ? N'a-t-on pas le droit d'être monarchiste, anarchiste, communiste, c'est-à-dire de revendiquer une autre forme d'organisation politique ? Et depuis quand les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité se restreindraient-elles à la République française ?

Ce que l'on observe, c'est un renforcement identitaire de l'éducation qui passe par cette surenchère des symboles républicains. Ces décisions politiques successives tendent à circonscrire des valeurs qui ont une portée universelle, la liberté, l'égalité et la fraternité, à un cadre identitaire patriotique. Ce cadre, poussé à son paroxysme, ferait que ces valeurs seraient indissociables de l'identité française et que ceux qui n'ont pas cette identité ne partagent pas non plus ces valeurs. Cette logique d'exclusion va à l'encontre même des valeurs défendues. C'est pour cette raison que lorsque M. Ciotti défend l'affichage du drapeau français et de l'hymne national, ce n'est pas les valeurs de la république qu'il défend mais bien une idéologie patriotique et conservatrice.

Le rôle de l'école n'est pas de faire aimer la patrie. Le rôle de l'école est d'émanciper par le savoir et de réduire les inégalités sociales. C'est pour cela que l'enseignement doit se faire dans un cadre de neutralité, condition nécessaire au développement d'un esprit critique et à la formation d'un citoyen capable de réfléchir, de décider par lui-même, d'exercer son libre-arbitre. Or ce n'est pas du tout l'objectif du gouvernement qui entend plutôt intensifier une école de reproduction de classes, aggravant ainsi les inégalités sociales. Cet objectif ne passe pas par un drapeau affiché en classe. Il passe par le démantèlement méticuleux de l'enseignement public en proposant des lois qui attaquent gravement le statut des professeurs. On est alors en droit de se demander si cette histoire patriotique n'est pas juste un foulard agité dans les médias pour détourner l'attention sur le fond de la loi Blanquer, une loi profondément autoritaire, libérale et conservatrice qui va de pair avec le dynamitage en règle et généralisé de la fonction publique. ■

LE GOUVERNEMENT VEUT DYNAMITER LA FONCTION PUBLIQUE

LE PROJET DE LOI EN 4 POINTS



recours accru au contrat



évaluation individualisée



limitation des commissions paritaires à certains cas



fusion des CT et des CHSCT



1 EXTENSION DU RECOURS AU CONTRAT

Article 6 : un nouveau contrat est mis en place. Actuellement (bien que ce soit largement dépassé), le recours au contrat sur de l'emploi pérenne est très limité dans la Fonction publique car c'est le statut de fonctionnaire qui est censé être la norme. Avec son extension, celui-ci subit un nouveau coup de boutoir. L'augmentation régulière du nombre de contractuel-le-s dans la FP ouvre la porte sur la liquidation du statut en plus de précariser les collègues recruté-e-s sous ce statut. Alors que certaines académies comptent déjà plus de 10% de contractuel-le-s, les dernières digues sont levées et ouvrent un boulevard à la marginalisation puis la disparition du statut.

2 FIN DU PARITARISME

Actuellement tout ce qui concerne la carrière des titulaires (mutations, sanctions, avancement...) est examiné par des commissions paritaires : la moitié des sièges est occupée par des représentant-e-s des personnels. C'est ce qui évite les passes-droits et les copinages et garantit l'égalité de traitement entre les dossiers. Avec l'**article 10**, cela ne concernera plus que les dossiers pour lesquels le personnel concerné en fera la demande... Le ministère vient d'ailleurs d'anticiper cette suppression en communiquant les projets de mouvement avant même la tenue des CAPN au risque de grosses déceptions et de multiples erreurs.

3 ÉVALUATION INDIVIDUALISÉE ET RÉMUNÉRATION AU MÉRITE

Le projet de loi prévoit également (**article 10**) d'en finir avec la notation pour aller vers des entretiens individualisés dont découlerait une rémunération au mérite. De fait, cela revient à mettre en concurrence les personnels et à réserver à une minorité l'accès à une rémunération décente. Plutôt que d'agiter une carotte devant notre nez, notre employeur devrait plutôt rémunérer correctement notre travail dans un contexte de multiplication des tâches.

4 SUPPRESSION DES CHSCT ET DES CT

Enfin, après la suppression des CHSCT dans le privé en 2016 par la loi travail, c'est au tour du public. Ce qui prouve que nous avons raison d'appeler à la mobilisation aux côtés du privé ! En effet, les CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) vont être fusionnés avec les CTA (comités techniques académiques) pour créer une instance unique : le comité social d'administration (**article 2**). Comme avec les CSE dans le privé le nombre d'instances est donc réduit au profit d'une super instance plus éloignée des personnels et du terrain. De plus, les CHSCT qui jouent un rôle fondamental pour surveiller les conditions de travail quand des élu-e-s combattifs/ves y siègent sont supprimés. Bien pratique ! Comme dans l'article 1 de la Loi Blanquer il s'agit de masquer les symptômes plutôt que d'en traiter les causes.

éducation
Sud
Union syndicale
Solidaires



Combattons la loi Blanquer

Dès que le ministre de l'Éducation nationale a annoncé son projet de loi dit "pour une école de la confiance", SUD éducation a alerté les personnels sur les conséquences pour les personnels et le service public d'éducation. SUD éducation a voté contre ce texte en Conseil supérieur de l'éducation, refusant également de jouer aux jeux des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est indispensable de le combattre et d'en obtenir l'abandon.



LOI BLANQUER : UN INSTRUMENT POUR ATTAQUER LE SERVICE PUBLIC

⇒ la scolarisation obligatoire à 3 ans (article 3) est un prétexte pour financer les écoles maternelles privées sous contrat à hauteur de dizaines de millions d'euros : autant de moins pour le public !

⇒ les établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6 quater) sont un moyen d'accélérer encore davantage les regroupements d'écoles, en particulier en zone rurale. Ces regroupements se traduisent par des suppressions de classes et des fermetures d'école. Les principaux-ale-s de collège deviendront les supérieur-e-s hiérarchiques des professeur-e-s des écoles !

⇒ les Conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale sont des lieux où l'administration doit rendre des comptes de la politique éducative aux personnels et aux usager-ère-s du service public. L'article 18 du projet de loi permet au gouvernement de les modifier par ordonnance pour réduire leur attributions.

⇒ Alors que le ministre procède au démantèlement de l'Onisep et des Dronisep et organise le transfert de la compétence de l'orientation aux régions, le projet de loi autorise le gouvernement (article 17) à modifier l'organisation territoriale par ordonnance, dans l'objectif de mettre en adéquation l'échelon académique avec les nouvelles grandes régions. Le projet qui est derrière, c'est la territorialisation de l'école et le transfert progressif de ses prérogatives aux collectivités.

Il est libéral, il est réactionnaire

**Combattons
le projet
d'école
Blanquer**

MOBILISONS-NOUS !

PAR LA GRÈVE

DANS L'UNITÉ

DANS LA
DURÉE

**Contre ce projet délétère pour l'école
et les personnels : toutes et tous en
grève dès le 19 mars !**